



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, mardi 14 juin 2022

Inauguration, samedi 25 juin 2022, de la Maison des associations

Rue de la Guimbarde, la Maison des associations a ouvert ses portes le 21 septembre 2020 au terme d'importants travaux. Le site, propriété de la Ville de Joigny, accueille les activités, permanences, réunions de différentes associations subventionnées par la collectivité : associations culturelles, de loisirs, patriotiques, comités de jumelage... elles sont au total une soixantaine. Un planning hebdomadaire a été établi, ainsi qu'un règlement intérieur. Les associations sont présentes au quotidien.

La Maison des associations de Joigny **sera officiellement inaugurée samedi 25 juin 2022, à 15h**, par Nicolas SORET, maire ; Richard ZEIGER, adjoint délégué aux travaux ; Bernadette MONNIER, adjointe déléguée à la vie associative et en présence de Rachid KACI, sous-préfet de l'arrondissement de Sens.

Une salle portera le nom de Benoît HERR, très investi dans la vie associative. Elu en 2014, adjoint au maire à partir de 2017, Benoît HERR, délégué à la communication, à l'événementiel et à l'e-administration, est décédé brutalement le 30 janvier 2020 à l'âge de 61 ans, durant son mandat.

La Maison des associations a pris la place des locaux de vie de l'ancienne caserne des pompiers. Plus de deux années de travaux ont été nécessaires à sa totale réhabilitation, sachant que le chantier a été plusieurs fois suspendu en raison d'un été de canicule mais surtout de la crise sanitaire. Cette Maison des associations occupe une surface intérieure de 427 m². Entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite, elle se compose de :

- cinq bureaux ;
- deux salles de réunions mitoyennes qui peuvent être transformées en une seule ;
- deux salles d'activités avec espace de rangement et kitchenette ;
- une salle de réunion de 98 m² équipée d'un vidéoprojecteur et agrémentée d'un office ;
- un local d'archives ainsi qu'un local technique avec espace de rangement
- un local d'entretien ;
- un hall d'accueil ;
- quatre sanitaires aux normes PMR.

Huit entreprises ont œuvré à la réalisation de la Maison des associations, sous la maîtrise d'œuvre de Benoit GYSSELS, architecte DPLG et sous l'œil vigilant du Directeur des Services Techniques de la Ville de Joigny et de Richard ZEIGER. Une attention toute particulière a été portée sur les économies d'énergie (isolation thermique, usage de la lumière naturelle augmenté avec l'ouverture de baies vitrées donnant sur la rue de la Guimbarde, équipements d'électricité basse consommation...).

Le coût de l'opération s'est élevé à 630.500€ TTC, y compris le mobilier et les petits équipements ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs. Il faut déduire de ce montant une aide de l'État de 155.760€ et une autre du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté de 150.000€, soit un reste à charge pour la ville de 324.740€ TTC.

L'implantation des associations sur le site ainsi que le recensement de leurs besoins a été piloté par Bernadette MONNIER qui, depuis l'ouverture des locaux, continue de suivre attentivement ce nouveau lieu de vie.